

Demande de PREINSCRIPTION 2024/2025 en Classe à Horaires Aménagés Musique Ecole primaire

**A déposer ou à envoyer au service scolarité du Conservatoire de GrandAngoulême
⇒ avant le **vendredi 8 mars 2024****

Attention : cette fiche ne vaut pas inscription au conservatoire

Les dossiers d'inscription au conservatoire seront disponibles à partir du **samedi 4 mai 2024** lors de la journée « **Portes ouvertes** ».

RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2
Nom/prénom :	Nom/prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Mobile :	Mobile :
Tél. domicile :	Tél. domicile :
E-mail (majuscules) :	E-mail (majuscules) :
.....

Souhaite préinscrire mon enfant en classe à horaires aménagés musique de :

Niveaux : CE1 CE2 CM1 CM2 (cocher la case)

Ecole demandée : Jean Moulin René Defarge (indiquer 1 et 2)

Information aux familles : pour les demandes d'entrées en CE2, CM1 et CM2, il est nécessaire que l'élève ait déjà des acquisitions en formation musicale (FM) :

- CE2 (entrée en 1^{er} cycle 2^e année de FM)
- CM1 (entrée en 1^{er} cycle 3^e année de FM)
- CM2 (entrée en 1^{er} cycle 4^{ème} année de FM)

ÉLÈVE	
Nom :	Prénom <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Date de naissance :	
Etablissement scolaire en 2023/2024 : Niveau scolaire :	
Adresse de l'établissement:	

Merci de cocher les cases si nécessaire

- Mon enfant n'a pas suivi de formation musicale initiale
- Mon enfant est déjà inscrit au Conservatoire de GrandAngoulême
 - cours suivis :
- Mon enfant est inscrit dans une structure autre que le Conservatoire :
 - cours suivis :
 - (joindre les justificatifs)

→ Une convocation vous sera envoyée ultérieurement afin de procéder à l'évaluation de son niveau en formation musicale et instrumental ou vocal au sein du conservatoire.

Information(s) complémentaire(s) si besoin :

L'inscription définitive est soumise à la décision de la commission d'admission qui se tiendra courant mai. La direction des services de l'Éducation Nationale informe les familles des résultats courant juin par courriel.

Démarches importantes à faire selon les cas, après avoir déposé cette fiche de préinscription au conservatoire :

Votre enfant est inscrit :

- à l'école René Defarge ou Jean Moulin : aucune démarche à faire auprès de la direction de l'enfance
- dans une autre école d'Angoulême (hors R.Defarge/J.Moulin) : prévoir un dossier de transfert*
- dans une école hors Angoulême : prévoir un dossier de dérogation*

* à récupérer auprès de la direction de l'enfance
(ou en téléchargement sur le site de la ville d'Angoulême)

Fait à :

Nom et signature du responsable légal 1

Nom et signature du responsable légal 2

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

dossier reçu le

<p><u>Inspection Académique</u> Cité administrative du Champs de Mars rue Raymond Poincaré 16023 Angoulême cedex 05 17 84 02 25</p> <p>cpd.musique16@ac-poitiers.fr Affaire suivie par Aurore Boiron</p>	<p><u>Direction de l'enfance Service accueil et Relations aux familles</u> 111 rue de Saintes 16000 Angoulême 05 45 20 53 01</p> <p>vie-scolaire@mairie-angouleme.fr</p>	<p><u>Conservatoire de GrandAngoulême</u> Service scolarité 3 place Henri Dunant 16000 Angoulême 05 45 95 28 19</p> <p>conservatoire@grandangouleme.fr</p>
--	---	---

TARIFS CHAM - annexe 4 de la délibération n°2023.03.044 du 16/03/2023 -

1	Frais de traitement de dossier par famille	un élève 35 € / deux élèves et plus 45 euros										
PRIMAIRE												
- du CE1 au CM2 : Ecoles René Defarge et Jean Moulin (Ma Campagne) -												
Montant du Quotient Familial en euros - calculé par la CAF ou les services du Conservatoire -		tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6	tranche 7	tranche 8	tranche 9	tranche 10	tranche 11
		< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
2	- Formation musicale et chant choral (en temps scolaire)	Exonéré										
	- Autre unité d'enseignement musical (instrument / voix)	36 €	52 €	80 €								
SECONDAIRE												
- de la 6ème à la 3ème : Collège Jules Verne (Angoulême) -												
Montant du Quotient Familial en euros - calculé par la CAF ou les services du Conservatoire -		tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6	tranche 7	tranche 8	tranche 9	tranche 10	tranche 11
		< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
3	- Chaque unité d'enseignement musical (instrument / voix) incluant la formation musicale et le chant choral en temps scolaire	25 €	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200 €	208 €	225 €	250 €	278 €